

avant que mon tour vienne. Je demande donc que le mercredi reste aux députés pour quelque temps.

M. GOOD: Avant de laisser adopter cette motion, je voudrais bien connaître les intentions du Gouvernement au sujet des lundis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami remarquera qu'il n'est pas ici question des lundis qui restent aux députés pour le présent.

M. GOOD: Le Gouvernement donnera-t-il à la Chambre l'assurance que si cette motion est adoptée, les lundis resteront assez longtemps encore à la disposition des députés?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement ne se réservera pas les lundis sans en donner avis à temps.

M. WOODSWORTH: Je tiens à obtenir, immédiatement ou un peu plus tard, l'assurance que les députés auront l'occasion de discuter ces résolutions. Bon nombre d'entre nous représentent des circonscriptions ayant des intérêts propres et auxquelles les mesures déposées par le Gouvernement ne conviennent pas absolument et d'autres députés sont envoyés ici par des groupes qui n'ont guère figuré jusqu'à présent dans cette Chambre. Je compte donc que le Gouvernement trouvera quelque moyen de nous fournir l'occasion d'exposer des projets qui n'ont pas encore occupé beaucoup de place dans les programmes des gouvernements.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, si on jette un coup d'œil sur le Feuilleton, il est facile de se convaincre que la Chambre ne devrait pas adopter cette motion à moins d'avoir l'assurance d'obtenir au moins les lundis. Le premier ministre ne nous a rien laissé entendre sous ce rapport; nous n'en sommes pas plus assurés que s'il n'avait pas parlé. Le Feuilleton compte encore dix pages de motions d'initiative parlementaire. Je ne veux pas dire qu'il faille donner le temps de discuter toutes ces motions au cours d'une seule session; il ne serait pas raisonnable de s'y attendre; si je faisais moi-même partie du gouvernement, je n'y songerais pas. Mais on trouve un grand nombre de résolutions importantes au Feuilleton; un bien petit nombre vient des membres de l'opposition; plusieurs viennent d'honorables députés qui siègent à ma gauche. Vu les conditions qui existent au cours de cette session, de toutes les sessions de ce Parlement, où tout le monde admet que l'expédition des mesures du Gouvernement se fait dans un délai très raisonnable, sans la moindre obstruction, il ne devrait pas être nécessaire de retrancher

maintenant les mercredis sans avoir la moindre assurance que les lundis ne seront pas retranchés dans une semaine ou deux, ce qui ne laisserait aucune occasion de discuter ces questions.

Je profite de l'occasion pour mentionner la résolution inscrite en mon nom, résolution n° 29, concernant une révision immédiate du tarif. Je ne prétends pas à une importance plus grande que celle de tout autre député ordinaire lorsque je dis que l'on devrait faire en sorte que cette résolution soit discutée. Jusqu'à ce jour, elle a été mise en délibération deux fois, je crois, certainement pas plus de trois fois,—deux fois, ou une, vers onze heures du soir et l'autre fois quelques minutes avant six heures, le mercredi. Personne ne prétendra qu'on pouvait alors aborder le sujet. Si la Chambre doit discuter cette question, elle devrait certainement le faire avant la présentation du budget, si on en espère certains résultats. Le budget ne sera pas exposé, je suppose, avant la clôture de l'exercice, mais tout de même, cette résolution devrait être discutée avant. J'avais l'intention de demander un jour spécial pour cette discussion, mais je m'en abstiendrai si les honorables députés croient que c'est là une faveur que personne ne devrait obtenir. Mais j'insiste pour qu'on la discute avant l'exposé budgétaire et que l'on trouve le temps de discuter les autres résolutions importantes au cours de la session. Je ne vois pas le besoin de supprimer la journée réservée aux députés maintenant et je ne crois pas qu'on puisse expédier la besogne plus vite. Hier, nous avons discuté plusieurs résolutions en une séance de trois heures. Il me semble que tout le monde s'en trouverait bien si on laissait les lundis et les mercredis quelque temps encore. Les mercredis conviennent très bien pour la discussion des questions d'initiative parlementaire et je crois que le Gouvernement a besoin de tout le temps disponible pour la préparation de son programme et que la besogne sera expédiée plus rapidement si les ministres sont plus libres le mercredi. Tout le monde est d'avis qu'avant de présenter une mesure en Chambre on devrait consacrer plus de temps à l'examen du sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami devrait, je crois, être le dernier à se plaindre de ce que l'on n'accorde pas plus de temps pour la discussion de ces résolutions le mercredi. J'ai ici une liste des dates auxquelles son propre ministère supprima le mercredi comme journée des députés. En 1920, on accorda vingt-trois jours entre l'ouverture du Parlement et cette suppression; en 1921, dix-neuf jours.